

La Fédération européenne est notre affaire

Dusan Sidjanski

En prenant la parole au Colloque Denis de Rougemont « L'avenir est notre affaire », je voudrais remercier tous ceux qui m'ont permis de m'exprimer aujourd'hui devant vous. Je le fais avec grande émotion surtout après la vision du court documentaire sur Denis de Rougemont qui répondait aux questions d'un journaliste, projection qui a été malheureusement interrompue brutalement.

Avec Denis, nous ne nous sommes pas rencontrés par hasard. En 1954, je venais de terminer ma thèse *Du Fédéralisme National au Fédéralisme International*, en même temps que des publications sur les critères du fédéralisme et le Conseil de l'Europe. De passage par Genève – où je suis resté pour toujours - j'ai demandé à voir Denis de Rougemont. J'ai d'abord rencontré Raymond Silva à la Villa Moynier, qui après un long échange m'a introduit auprès de Denis de Rougemont. Je lui ai rendu visite à Ferney Voltaire au début de l'été 1955 dans sa belle maison qui était en fait une dépendance du château de Voltaire. Je pensais que l'entretien durerait une dizaine de minutes mais, à ma surprise et ma grande joie, je suis resté deux heures. En conclusion de notre premier dialogue j'ai été engagé au Centre dès l'année suivante. Sans hésitation, il m'a confié la mission de rédiger deux chapitres de *l'Europe s'inscrit dans les faits*, une publication du Centre européen de la culture sous la direction de Denis de Rougemont à laquelle a collaboré Henri

Brugmans et qui a eu un grand succès. Elle a été traduite en 7 langues et diffusée à 80'000 exemplaires.

1. Nos dialogues qui éclairent la pensée de Denis de Rougemont

Nous nous sommes donc rencontrés sur plusieurs terrains de pensée. D'abord, le totalitarisme. Je me souviens qu'en 1945-46 lorsque Tito a pris le pouvoir en Yougoslavie, tout en éprouvant une intense émotion pour tous les pays libérés, j'ai renoncé avec mes parents à la nationalité yougoslave et refusé de rentrer en Yougoslavie malgré les sollicitudes venant de toutes parts. Nos expériences des régimes totalitaires et nos rejets de la dictature communiste nous les partageons avec Denis, sans même éprouver le besoin d'en parler.

Un autre point de rencontre était notre communauté de pensée au sujet de la reconnaissance de la *notion de personne* au cours de l'histoire de l'humanité. C'est en cherchant les origines de la notion de personne que son attention s'est portée sur les assises du christianisme grec et sur les grands Conciles. En particulier sur le Concile de Nicée au 4^e siècle qui a abouti, à l'issue d'échanges d'arguties théologiques et de débats houleux, à la reconnaissance de la personne¹.

¹ *L'Aventure occidentale de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1957, p.60 et ss.

De mon côté, j'ai repris dans ma thèse le schéma conceptuel de Hegel décrivant les étapes de l'évolution de l'humanité vers plus de liberté et vers la reconnaissance de plus en plus ample de la personne. A la différence de Denis de Rougemont, j'ai fait remonter les origines à la doctrine du stoïcisme et attribuer au christianisme un rôle décisif quant à l'affirmation et surtout quant à la diffusion de cette notion révolutionnaire, fondement de nos valeurs. Malgré ces différences à propos des origines qui n'ont jamais fait l'objet de nos discussions, nous reconnaissons l'apport du monde grec antique et byzantin à l'affirmation de la personne, à la diffusion et la progressive transposition en action de cette valeur fondatrice au cours des siècles. D'un commun accord, c'est sur ce socle que chacun de nous a édifié, par des approches distinctes mais convergentes, ses conceptions du fédéralisme et d'une Fédération européenne.

J'ai aimé en Denis de Rougemont sa personnalité de penseur et écrivain engagé qui s'affirme clairement dès la publication en 1936 de *Penser avec les mains*². S'engager n'est pas entrer en « religion politique » – se plaisait-il à le rappeler – mais tout simplement assumer le sens politique de ses écrits et les conséquences de ses actes. Tout au long de sa vie, il a apporté des preuves concrètes de son engagement européen, de sa passion pour l'idée d'une Europe fédérale et de sa volonté de contribuer à façonner notre avenir. *L'Amour et l'Occident* et *Penser avec les mains* contiennent en germes l'orientation de la philosophie et de l'action

² Nouvelle édition, Paris, Idées/Gallimard, 1972, de *Penser avec les mains*, Paris, Albin Michel, 1936; *L'Amour et l'Occident*, Paris, Plon, 1939.

de Denis de Rougemont inspirés par l'exemple du couple fondé sur le respect mutuel et par l'évocation du rôle des régions en tant qu'antidote contre les Etats-Nations. Etat-Nation qu'il considère comme principal fauteur de guerres « civiles » européennes et l'épée de Damoclès qui pèse sur la démocratie et la future fédération de l'Europe.

A la suite de son discours aux Rencontres Internationales de Genève en 1946, qui inaugure son action européenne, c'est au Congrès de l'Union des fédéralistes européens à Montreux en 1947 qu'il définit le cœur de sa doctrine fédéraliste en termes d'attitudes et de principes du fédéralisme. Dans son rapport au Congrès de Montreux, Denis de Rougemont définit six principes de base³ : 1. La fédération ne peut naître que du renoncement à toute idée d'hégémonie organisatrice. L'échec de Napoléon, puis celui de Hitler, dans leurs tentatives pour faire l'unité de l'Europe, sont des avertissements utiles. 2. Le fédéralisme ne peut naître que du renoncement à tout esprit de système – j'ajouterai rigide et géométrique – fédérer c'est tout simplement arranger ensemble, composer tant bien que mal ces réalités concrètes et hétéroclites que sont les nations, les régions économiques, les traditions politiques. 3. Le fédéralisme ne connaît pas de problème des minorités. 4. La fédération n'a pas pour but d'effacer les diversités et de fondre toutes les nations en un seul bloc, mais au contraire, de sauvegarder leurs qualités propres. Chacune des nations qui composent l'Europe y représente une fonction propre,

³ Rapport du premier Congrès annuel de l'U.E.F., 27-31 août 1947, Montreux, p. 30, note 12.

irremplaçable, comme celle d'un organe dans un corps. 5. Le fédéralisme repose sur l'amour de la complexité, par contraste avec le simplisme brutal qui caractérise l'esprit totalitaire. La Suisse est formée d'une multitude de groupes et d'organismes politiques, administratifs, culturels, linguistiques, religieux, qui n'ont pas les mêmes frontières, et qui se recoupent de cent manières différentes. 6. Une fédération se forme de proche en proche, par le moyen des personnes et des groupes, – je citerais les exemples des mouvements de résistants et dès la fin de la guerre des mouvements européens – et non pas à partir d'un centre ou par le moyen des gouvernements. La nécessité d'une fédération européenne est évidente : la maturation historique en est force avancée, les structures en sont déjà esquissées. Il n'y manque plus qu'une charte fédérale, des organes représentatifs, et un dernier élan, une poussée populaire forçant la main aux gouvernements. Tel est le constat de Denis de Rougemont en 1947.

Or, plus de soixante ans après, la naissance de la fédération européenne s'avère lente, les nations étant trop coriaces face à la poussée populaire trop faible. C'est d'ailleurs cette résistance des nations et des Etats qui a contraint Denis de Rougemont à adopter une attitude jugée parfois excessive à l'encontre de l'Etat-Nation. Cette attitude agressive a été atténuée bien plus tard en fonction d'un principe fédéraliste selon lequel une fédération se bâtit sur les réalités concrètes dont les nations, qu'il faut « arranger selon leurs caractères particuliers, qu'il s'agit

à la fois de respecter, et d'articuler dans un tout »⁴. Faisant écho à ces principes, Maurice Allais a présenté les aspects économiques de l'Union fédérale. En conclusion, il a insisté sur trois points essentiels : a) Il ne peut y avoir de fédération politique durable sans fédération économique. b) La fédération économique ne peut être applicable s'il n'y a pas de fédération politique préalable. c) La fédération économique renforce la fédération politique et réciproquement. La fédération économique et la fédération politique apparaissent ainsi comme indissociables et toute tentative d'union fédérale doit créer dès son départ des conditions pour leur réalisation simultanée.

Leur réalisation simultanée est certes souhaitable, mais l'expérience de l'intégration européenne est là pour témoigner que le parallélisme qu'envisagais les pères fondateurs ne s'est pas traduit dans les faits. Après les échecs de la CED en 1954, puis du projet Fouchet en 1960, et malgré l'Acte unique européen, la coopération politique a pris du retard sur l'intégration économique. Le cheminement de l'Union européenne ignore les « préalables ». C'est dans cet esprit qu'il participe activement avec Raymond Silva aux préparatifs du Congrès de la Haye de mai 1948. Ces préparatifs du Congrès, qui se déroulera sous la présidence de Winston Churchill, seront menés de concert avec Duncan Sundays, gendre de Churchill et fondateur du Mouvement européen de Grande-Bretagne. Plus tard, je

⁴ *Op.cit.*, p. 13 : Deuxième principe.

l'ai souvent entendu se plaindre de la collaboration, par moment tendue, avec Duncan qu'il accusait de vouloir imposer la vision britannique, unioniste.

D'ailleurs au cours des débats au Congrès, la différence de conception sera nettement marquée entre la tendance fédéraliste des Continentaux et la vision unioniste (aujourd'hui intergouvernementale) des Britanniques. Cette hostilité des participants anglais à toute idée de fédération a été confirmée par plusieurs témoins et décrite par Denis de Rougemont dans *l'Europe en jeu*⁵. Est-il besoin de constater que ce clivage, que l'on retrouve également parmi les Continentaux, n'a jamais cessé de diviser les gouvernants et les citoyens. Les préjugés et les idées ont vie dure.

Le Congrès de la Haye, réunissant un millier de délégués venus des horizons politiques et géographiques variés, a rempli un rôle déterminant par l'impulsion qu'il a donné au mouvement d'union. Il a défini des objectifs et proposé la création d'une Assemblée européenne, d'une Cour européenne des droits de l'Homme. Il a posé les fondements de la démocratie européenne ainsi que les bases d'une union économique et sociale et de l'unification monétaire. Les résolutions du Congrès de la Haye forment le *Manifeste européen*. Elles préparent l'avènement du Conseil de l'Europe et les initiatives de Jean Monnet et Robert Schumann qui donneront naissance à la CECA. En parallèle, le Congrès institue le *Mouvement européen* qui

⁵ Neuchâtel, La Baconnière, 1948, pp.134.135.

regroupe des comités nationaux et régionaux et coordonne leurs actions. Il est aussi à l'origine du Centre européen de la culture et du Collège d'Europe. Le contenu des trois résolutions a été présenté par Denis de Rougemont dans son *Message aux Européens* qui a été préalablement approuvé par le Congrès. A l'évidence, Denis de Rougemont a joué un rôle clé au Congrès auprès de Winston Churchill⁶. Du même coup, il a affirmé sa stature européenne de premier plan et a tissé un vaste réseau de personnalités européennes et internationales avant de créer le Centre européen de la culture à Genève en 1950.

Aux six principes initiaux, d'autres se sont ajoutés au contact de la réflexion sur le fédéralisme européen. Ainsi, le *principe de subsidiarité* a trouvé une place au centre des préoccupations de Denis de Rougemont. Citant souvent l'observation d'un diplomate américain, il la transposait en termes européens. « Ne confiez jamais à une grande unité ce qui peut être fait dans une plus petite. Ce que la famille peut faire, les Etats ne doivent pas le faire. Ce que la municipalité peut faire, les Etats ne doivent pas le faire. Et ce que les Etats peuvent faire, le gouvernement fédéral ne doit pas le faire » (D. Moynihan à propos des Etats-Unis). Le même principe s'applique à l'Europe fédérée qui ne doit se charger que des tâches qui dépassent la capacité des Etats européens pris séparément. Les compétences d'une commune, d'une région - et j'ajoute d'un Etat - d'une fédération européenne, doivent être définies par la dimension des tâches à

⁶ Faut-il rappeler que dans son discours à Zurich en 1946, Churchill a apporté son soutien au mouvement d'union continentale dont le Royaume-Uni devait être le garant tout en restant en dehors.

accomplir. A divers niveaux correspondent des pouvoirs autonomes. A mesure qu'augmentent les dimensions des tâches – transports, énergie, emploi, inflation, défense, environnement – le niveau de décision s'élève jusqu'à devenir continental ou mondial. Cependant pas question ici de centralisation, mais d'adaptation aux dimensions nouvelles. C'est ainsi que la fédération ne se limite pas aux régions mais s'élargit – d'après la « subsidiarité positive » – à des dimensions, des tâches qui dépassent tant les régions que les Etats, voire même des Fédérations continentales sous l'effet de la globalisation de certains domaines comme nous le rappelle la crise financière. C'est du moins mon interprétation de la pensée de Denis de Rougemont.

Sous son impulsion, le Centre européen de la culture a développé toute une série d'initiatives et d'actions. Aussi dois-je rappeler pour la mémoire historique que le Centre a été à l'origine du CERN. Certes, l'histoire officielle a tendance à attribuer, par un raccourci déformateur, le rôle essentiel aux gouvernements et organisations officielles en laissant dans l'oubli l'action des individus et des groupes de promotion. Dans cet exemple, le témoignage du Professeur Pierre Auger, alors Directeur du Département des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO contribue à éclairer le processus qui a abouti à la création du CERN. L'entrée dans le monde où nous vivons d'un organisme nouveau, qu'il s'agisse d'un être vivant ou d'une institution, passe par une série de phases qui se commandent les unes les autres. L'idée de la conception, la naissance proprement

dite, le développement. Et c'est bien ce qui s'est passé dans le cas du CERN, et c'est au cours d'une réunion du Centre Européen de la Culture, ici à Genève, le 12 décembre 1950, que s'est produit l'un des événements essentiels de la chaîne, la conception. L'étape précédente, celle de l'idée, est plus difficile à préciser : on peut citer la Conférence de Lausanne le 9 décembre 1949... Le rôle de l'UNESCO a consisté à porter le projet du CEC (de Lausanne en 1949, à Genève en 1950) au stade des négociations officielles. Ceci fait, le CERN s'est développé dès 1951 en toute indépendance du CEC – bien que sur la lancée de son initiative - et de l'action de l'UNESCO.

Réuni au Centre autour de Denis de Rougemont, un groupe de vingt personnalités entreprend les travaux en vue d'une Constitution de l'Europe fédérale. En même temps, il lance la publication du *Courrier Fédéral* au lendemain de vote, à Strasbourg, du Projet de Constitution élaboré par l'Assemblée *ad hoc*. En août 1953, le texte du *Statut de la Communauté européenne* adopté par le Groupe des Vingt et finalisé par Jean-Paul de Dadelsen sous l'œil de Denis de Rougemont et de Raymond Silva est publié dans le numéro d'avril 1953 du *Courrier Fédéral*. En août de la même année, le Projet est transmis aux vingt personnalités, ainsi qu'aux Gouvernements membres de la CECA, accompagné d'une Lettre aux Six que Denis de Rougemont a signée au nom du Groupe des Vingt. Il leur demande d'accepter le projet comme base de leurs travaux et indique quelques motifs essentiels. Cette action politique du Centre a été abandonnée à la suite de l'échec

en 1954 de la CED (Communauté européenne de défense) qui a entraîné dans sa chute le Projet de Communauté politique européenne (CPE). Aujourd'hui, l'année des élections européennes, le Centre Français et moi réactivons les projets de Fédération européenne et de Fédération des Régions.

L'année 1957 fut pleine d'évènements européens et marquée par un refus du Général de Gaulle à la création d'une Zone de libre échange proposée par Max Petitpierre et soutenue par le Royaume-Uni. En effet, le Général y a subodoré une manœuvre de noyautage de l'union douanière inscrite dans le traité d'une Communauté économique européenne. Deux textes sur les Communautés furent diffusés par le Centre : un guide de deux traités que j'ai rédigé et un Bulletin sur les Promesses du Marché commun dû à la plume de Raymond Racine. L'histoire de son manuscrit que Denis m'a demandé de relire a été une grande leçon. A la suite de remarques critiques, nous avons passé une bonne journée à corriger le français enfermés dans le bureau de Denis. La façon dont Denis de Rougemont a retouché l'écriture lourde en allégeant le style par des inversions et des raccourcis tout en me consultant sur le contenu, fut la meilleure leçon de français de ma vie. Dès lors, j'ai cherché à la mettre en pratique en m'inspirant de la méthode Denis de Rougemont.

L'année suivante nos activités académiques étaient intenses ponctuées par les recherches et les préparatifs du Colloque sur l'Université européenne, question qui

était dans l'air. En même temps, je rédigeais en m'isolant à la montagne ma thèse post-doctorale sur la supranationalité des Communautés européennes (Paul Guggenheim), sur leur contenu économique (Jacques L'Huillier) et sur le rôle des partis politiques (Jean Meynaud). Les cours facultatifs de privat-docent auquel assistaient environ 80 étudiants nous a donné l'idée de fonder un Institut d'études européennes en 1963 devenu rapidement Institut universitaire. C'est l'année qui marque la naissance de l'Institut, ainsi que ma nomination à titre de chargé de cours à la FSES et à l'Institut. C'est de cette manière que le lien organique a été établi entre la Faculté SES et le nouvel Institut. Le Centre était, par l'intermédiaire de l'Institut européen, présent au sein de la communauté académique genevoise⁷.

Est-il besoin de rappeler que Denis de Rougemont assumait la direction des deux Institutions apposant son empreinte originale en association avec un économiste et un politologue, tous trois animés par la passion de l'Europe. En témoignant de nombreuses publications, colloques et conférences dans toute l'Europe. Ainsi cherchions nous à faire rayonner notre idée de l'Union de l'Europe sous les diverses facettes et à la lumière des expériences fédérales.

Cette activité d'étude et de promotion a trouvé une expression marquante dans le Bulletin consacré à une Université européenne ?⁸ Un groupe de 20 composé à moitié de directeurs et membres des Instituts de l'AIEE, 5 de l'Association des

⁷ Les cours et les séminaires dispersés par l'Institut européen étaient ouverts au choix des étudiants, tant de l'Université que de l'Institut HEI.

⁸ Centre européen de la culture, 6^e année, n°3, juillet 1958.

universitaires d'Europe et 5 observateurs, sous le leadership de Denis de Rougemont au Centre les 4 et 5 juillet 1958 les grandes lignes d'un Projet de Denis de Rougemont, Henri Schwamm et de moi-même de Centre européen d'enseignement post-universitaire. Cette réflexion sur la base de rapports préparatoires et de débats nourris a donné lieu à une résolution rédigée par Denis de Rougemont présentant l'essence du Projet. Nous avons eu la satisfaction de constater que, une fois de plus, le Centre a apporté sa contribution à la conception de l'Institut universitaire européen de Florence.

Au cours de nombreuses soirées passées dans le silence de la Villa Moynier en tête à tête dans son grand bureau ouvert sur le jardin qui descend au lac, nos discussions ont porté sur le sort de l'Etat-Nation, la Fédération européenne et plus tard, sur les régions en Europe. En effet, en relisant le projet du *Statut de la Communauté européenne*, proposé par le groupe des Vingt, j'ai constaté l'absence d'articles sur les régions. J'ai dû par ailleurs me rendre à l'évidence, en épluchant les écrits de Denis de Rougemont et les publications du Centre, qu'un long silence couvre la période entre la sortie de *Penser avec les mains* en 1936, où apparaît l'idée des régions, et le Colloque du Centre, dont les travaux annonçant la *Naissance de l'Europe des Régions* qui inaugure une série de colloques sur l'Europe des Régions⁹. Dans le premier Bulletin du Centre sur les régions qui aurait pu s'intituler Renaissance de l'Europe des Régions, Denis de Rougemont consacre un développement à ses idées originales sous un titre provocateur *Vers*

⁹ Bulletin du Centre en Hiver 1967-1968.

une Fédération des régions. Il y décrit la crise de l'Etat-Nation provoquée par le réveil des régions notamment en Belgique, menacée d'éclatement, en Grande-Bretagne, transformée en une sorte de « fédération d'autonomies parlementaires, exécutives et budgétaires » et composée de l'Angleterre, de l'Ecosse, du Pays de Galles, de l'Irlande du Nord et des Iles de la Manche. Aujourd'hui, à l'exception du Portugal et du Danemark, et quelques rares Etats-Nations telles la Suède et la Finlande, qui ont survécu en marge de la vague d'émergences des Régions, les provinces en Italie comme en Espagne, des régions pôles de développement et de réseaux s'affirment progressivement même en France, pays modèle de la centralisation¹⁰. Cette vague de régionalisation déferle sur l'Europe. La montée des « régions naturelles et historiques » se poursuit en parallèle avec les « régions fonctionnelles » à l'image de celles qui sont à la base de la politique régionale de l'Union européenne. Diverses par leur nature, par leurs fonctions et leurs dimensions, les Régions sont avant tout aux yeux de Denis de Rougemont *un espace de participation civique constitué par des grappes de communes inscrites dans un espace politique*. Dans son idée c'est sur les Régions et le rôle de « foyers créateurs » que devra s'édifier une Fédération européenne pour être proche des citoyens et pour être animée d'énergies alimentées par en bas.

Aujourd'hui, un des soucis principaux des responsables européens est d'éliminer la distance qui les sépare des citoyens. Pour combler ce fossé, Denis de Rougemont

¹⁰ Faut-il rappeler que de Gaulle a démissionné à la suite du rejet par référendum de son plan de régionalisation.

propose de créer un *Sénat des régions*¹¹ – composé de régions, de métropoles et de diverses collectivités – au côté d'un *véritable Parlement européen* qui devra disposer de très fortes compétences quand il s'agira de tâches de dimension européenne. Dans cet esprit, les régions et leurs gouvernements restent autonomes pour toutes les tâches régionales. Aussi devant le rôle effectif des Etats, Denis de Rougemont ne parle que de relais d'administration fédérale entre les Régions autonomes et la Fédération continentale. Son esquisse des grandes lignes institutionnelles, comprend aussi un Conseil européen, un exécutif collégial au service des régions. Ce Conseil européen est composé de chefs responsables des Agences européennes appelées à jouer le rôle des ministères fédéraux.

L'idée d'un Sénat des Régions a été évoquée lors de la négociation du Traité de Maastricht. Les Länder ont proposé l'instauration d'une *Chambre des Régions* dotée de véritables droits de participation au processus d'intégration. Au terme de la négociation et, comme souvent, la Chambre des régions a été réduite à un Comité des Régions dont la fonction est consultative. Il n'en reste pas moins que sa création ouvre une brèche dans le système institutionnel traditionnel qui laisse bien augurer du rôle futur des Régions dans la Fédération européenne, d'autant qu'à la différence du Comité économique et social, il se compose d'élus issus des Régions, des Villes et des Communes. D'où sa dimension politique.

¹¹ Cf. Denis de Rougemont, « L'avenir est notre affaire », Stock, Paris, 1977, pp. 353-354.

En dépit ou à cause du mouvement de régionalisation, l'Etat-nation refait surface aujourd'hui dans un curieux amalgame de « Fédération des Etats-Nations ». Deux concepts incompatibles, Fédération et Etat-Nation, formant un compromis incongru entre Fédération, objectif incontournable du processus d'intégration et Etat-Nation en voie de disparition. Or, entre les deux guerres ce dernier concept a été au centre des débats entre Denis de Rougemont et Alexandre Marc à Paris au sein du cercle personaliste. Et, Denis de Rougemont a fini par admettre à contre cœur la réalité des Etats-Nations : « Je ne propose pas de les détruire, c'est impossible. Je propose de les dépasser, à la fois par en haut et par en bas, et cela, c'est devenu possible au XXe siècle. Dépasser l'Etat-Nation par en haut, signifie *Fédération continentale*, et par en bas, signifie *Régions* »¹². Cette question a agité nos esprits et nos discussions. Notre consensus a été élaboré au cours de nos face à face : l'origine de l'Etat-Nation dont remonte à la Révolution française et à la création du service militaire national et du statut de citoyen-soldat. L'affirmation des identités régionales dans le cadre tant des Etats fédéraux que des Etats à prétention nationale homogène a conduit à la distinction entre Etat, organisation d'une société politique et Nation, « solidarité par similitude » selon Durkheim partageant la même destinée. Et Denis de Rougemont de citer Ernest Renan s'écriant dans un discours célèbre à la Sorbonne : « Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est

¹² Penser avec les mains, p.52.

la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. »¹³.

Nous avons admis d'un commun accord que les Nations ne coïncident pas – sauf exceptions – avec l'organisation des Etats. Et que les Etats constituent des communautés ou de structures politiques, formant un niveau intermédiaire la Fédération européenne, les régions, les métropoles et les grappes de communes. Et pourtant, l'Etat-Nation dépassé par la réalité comme en théorie politique, a fait de nouveau irruption dans le débat européen sous la forme d'une « Fédération des Etats-Nations ». Contradiction en soi, le concept lancé par Jacques Delors, haute personnalité faisant autorité en matière européenne, a été développé dans le livre de Gaëtane Ricard-Nihoul, ancienne Secrétaire générale de Notre Europe. Rediffusée par Ferdinando Riccardi, Directeur de l'Agence Europe, cette notion apparaît dans les conclusions des discours sur l'Etat de l'Union qui annoncent la publication d'un projet à la veille des élections européennes de mai 2014¹⁴. Il s'en est fallu de peu qu'elle soit consacrée en tant que finalité ultime de l'Union politique et introduise une confusion générale dans un débat qui pourrait prendre des allures d'une controverse académique polluée par un concept forgé en termes incompatibles. Après moult échanges, il semble que l'on soit revenu à la raison en

¹³ Cf. *Qu'est-ce qu'une Nation ?*, Paris, 1882, en pleine construction des Nations en Europe. Citation dans sa contribution à la *Naissance de l'Europe des Régions*.

¹⁴ Discours sur l'état de l'Union par le Président de la Commission européenne José Manuel Barroso, 12 septembre 2012.

adoptant une terminologie ouverte telle la *Fédération européenne* sans pour autant exclure d'autorité d'autres appellations.

L'utilisation du concept « Etat-Nation » risque de préjuger des débats futurs sur la forme de l'Union politique. Ce concept, que nous avons banni de notre vocabulaire avec Denis de Rougemont, a fait de profonds ravages dans l'histoire récente de la désintégration de la Yougoslavie. On se souvient que Denis de Rougemont mettait en garde contre la création de micro-Etats-Nations, tels que ceux issus de l'éclatement de la Yougoslavie¹⁵. En effet, la référence à ce concept a été utilisée largement pour justifier la création des Etats-Nations homogènes à l'intérieur des anciennes Républiques yougoslaves. Il a ainsi apporté la preuve des effets pervers qui peuvent résulter de l'usage abusif du concept de l'« Etat-Nation » et de « majorité démocratique », imposé par la force, quand ce n'est par l'épuration ethnique. Concept qui semble bien adapté au passé glorieux de la France, s'oppose à la notion de Fédération. Cependant, à contre-courant des idées centralisatrices, la France a eu son prophète du fédéralisme, Proudhon qui publie en 1863 son *Principe fédératif*.

Dans la réalité actuelle en Europe, nombreux sont des Etats qui abritent plusieurs nations, telle la Suisse, la Belgique, l'Espagne et le Royaume-Uni, mais aussi les Etats des Balkans, le FYROM (30% d'Albanais qui ne s'identifient pas à une

¹⁵ Denis de Rougemont, « La région n'est pas un mini-Etat-Nation », Bulletin du Centre Européen de la Culture, 1969, Genève.

« nation macédonienne ») et la Bosnie-Herzégovine en particulier. A ces Etats, on peut ajouter la Roumanie qui comprend une grande minorité hongroise qui ne se reconnaît pas dans la nation roumaine. Il en va de même des Turcs en Bulgarie et des Hongrois en Slovaquie. D'autres « Etats-Nations » telle la Hongrie cultivent en revanche le rêve de réunir tous leurs nationaux dans un même Etat. Cette ambition qui n'est pas absente des visées du gouvernement actuel est porteuse de conflits potentiels avec la Roumanie qui abrite une grande minorité hongroise de deux millions environ, ainsi qu'avec la Slovaquie où demeure un demi-million de Hongrois. Des poussées indépendantistes se manifestent notamment en Catalogne et dans le Pays basque qui cherchent à s'affirmer en tant que nations rêvant d'indépendance! Le constat est clair : nombreux sont les Etats sans nation mais aussi les nations sans Etat.

Annexe

Liste des bulletins CEC sur l'Europe des régions :

- « Pour une Métropole régionale, Aix-Marseille, Etang de Berre », Bulletin du Centre européen de la culture, colloque tenu à Aix-en Provence, juillet 1962, 10^e année, n°1-2, juillet 1962
 - « L'Europe des régions », Colloque de Genève, Association des Instituts d'études européennes, 112, Rue de Lausanne, Genève, 1970
 - « Naissance de l'Europe des régions », Bulletin du Centre européen de la culture, XII^e année, n° 2, hiver 1967-68
 - « L'Europe des régions II », Bulletin du Centre européen de la culture, colloque de l'A.I.E.E., mai 1969, XII^e année, n°5-6, hiver 1969-70
 - « L'Europe des régions III », Bulletin du Centre européen de la culture, confrontation des régions frontalières, rapport et déclaration finale, Strasbourg, 29 juin – 1 juillet 1972, XIII^e année, n°6, été 1972
 - « L'Europe des régions IV », Bulletin du Centre européen de la culture, XIV^e année, n°1, printemps 1974
 - « Les régions transfrontalières de l'Europe », Colloque de Genève, printemps-été 1975
 - « Frontières et régions », Cadmos, IX^e année, n°34, été 1986
 - « Textes sur le fédéralisme », Cadmos, IX^e année, n° 36, hiver 1986
- « Les politiques régionales en Europe », co-direction de Dusan Sidjanski et de Charles Ricq, Lausanne, LEP, *Editions régionales européennes*, 1985, 480 pp.

DS2013/Textes DS/La fédération européenne est notre affaire/DS/ap/md-24.07.2013 et DS/md 08.09.2013 et 4.11.2013